

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 27 FEVRIER 2017**

---

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

**Présents** : CAMON-GOLYA Philippe, BAMALE Michel, COURREGES Jean-Claude, UROS Catherine, PUCRABEY Christian, SABIDUSSI Isabelle, CARON Martine, GARRELIS Gaëtan, DUVAL-CAMPANA Patrick, SCHAMBACHER Delphine, LUSSEAU Valérie, DUCHAMPS Eric, TESTEMALE Alain, Philippe HENEAUX

**Excusé** : Mr Thierry TATON

**Secrétaire de séance** : Mr BAMALE

#### **Ordre du jour** :

##### **1-Approbation du compte rendu du 19 Janvier 2016**

##### **2-Décision prise dans le cadre des délégations du Maire :**

N°DC2-2017 : signature d'un devis – LECLERC LANGON achat d'un téléviseur 139 cm et un lecteur bluray pour la RPA : 688.90 € TTC.

N°DC3-2017 : signature d'un devis – BUT LA REOLE achat de 3 fauteuils et d'une table basse (entrée RPA) : 396.96 € TTC.

**3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION de la Trésorière pour la commune et les budgets annexes : écoquartier, pôle commercial, Régie du Transport Scolaire (RTS).** Délibération d'approbation des comptes de gestion à prendre et délibération d'affectation du résultat pour le budget communal.

**4- Projet d'acquisition du bâtiment de Mr GERBEC (propriété cadastrée section AB 269, 283, 285, 287, AC 1236 pour une superficie de 1 128 m2 dont bâtiment de 500 m2) au prix de 190 000 €.** La propriété a été estimée par les domaines à 200 000 €. Délibération à prendre afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente auprès de l'office Notarial de Bazas et l'acte en l'étude de Maître GRAMONT à Auros. (Les crédits seront inscrits au budget communal 2017).

##### **5- TRAVAUX VRD RUE PARTARRIEU :**

Suite à la réunion avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, en accord avec cette dernière, nous avons saisi Monsieur le Sous-Préfet afin de savoir qui détenait la compétence dans le cadre de la loi NOTRe pour mettre en œuvre l'opération inscrite sur le budget annexe « pôle commercial ». Monsieur le Sous-Préfet a répondu à notre questionnement en précisant que l'opération en question limitée à deux lots et à l'aménagement d'une aire de stationnement, sous réserve de l'interprétation du juge, pourrait ne pas répondre à la définition d'une ZAE. En conséquence, il apparaît bien que cette opération relève de la compétence de la commune. De son côté et au vu de l'avis de Monsieur le Sous-Préfet, Madame l'Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie de Langon a indiqué que rien ne s'oppose à ce que cette opération soit traitée comptablement par la trésorerie de Langon sur ce budget.

Délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer le devis relatif à l'extension du réseau d'eau et d'assainissement qui relève de la compétence du SIAEPA : 3 698.76 € HT- 4 438.51 € TTC.

**6-TRAVAUX RPA** : En octobre 2016, la municipalité a déposé deux demandes de financements auprès de la CARSAT concernant les travaux de maîtrise de l'Energie et des travaux d'adaptation des salles de bains pour un montant de 448 002 € TTC (pas de récupération de TVA sur la RPA) : il s'agissait d'une part d'une demande de prêt sans intérêt pour un montant de 217 335 € et d'autre part une demande de subvention de 100 000 €. Après étude des dossiers, la CARSAT a décidé d'attribuer à la commune une subvention de

313 602 € pour la réalisation de l'opération. Une délibération doit être prise afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de la subvention. Monsieur le Maire rappelle que la subvention sollicitée au titre du TEPCV auprès de l'Etat par l'intermédiaire du SIPHEM n'a pas encore obtenu de réponse.

#### **7- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AOA (Amis des Orchidées d'Auros) :**

L'association sollicite de la municipalité une subvention de 350 € pour participer au financement de la journée du 30 avril 2017 (marché aux plantes et produits fermiers, exposition/vente d'orchidées de culture, troc de plantes, création d'une confrérie des Amis des orchidées d'Auros, conférence sur les orchidées, atelier de peinture axé sur les orchidées réservé aux enfants et se terminant par un concours, une animation en direction des enfants avec des acteurs locaux, des repas servis par les commerçants et professionnels locaux. Si le conseil municipal accepte l'attribution de cette subvention, il se prononcera sur un accord de principe, la subvention étant votée lors du budget 2017.

**8-ECOQUARTIER :** Inscription au salon de la Maison-Déco-Jardin de Langon qui aura lieu les 22 et 23 avril 2017. Si la municipalité souhaite y participer, une délibération doit être prise pour les frais d'inscription qui s'élèvent à 372 € TTC pour un stand de 9 m2 comme l'an dernier. Des permanences doivent être prévues pour le samedi et le dimanche sachant que des élus devront être présents le dimanche à la permanence du bureau de vote pour les élections présidentielles.

Un planning pourra donc être fixé lors du conseil municipal.

**9- Projet d'achat de deux radars pédagogiques.** Présentation par le rapporteur de la commission ad-hoc des radars pédagogiques retenus lors de la réunion du 15 février. Ces équipements permettraient de faire ralentir la circulation aux entrées de bourg route de Castets et route de Berthez. Société I-CARE SARL 68310 WITTELSHEIM prix des radars : 3 273.00 € HT – 3 927.60 € TTC (frais de raccordement auprès du SDEEG à prévoir). Si le conseil municipal accepte de réaliser ces achats, une délibération sera nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

**10-DEVIS POUR UN GARDE CORPS DEVANT LA BIBLIOTHEQUE :** à la demande des élus lors du dernier conseil municipal, des photos des réalisations de l'entreprise CHEVALIER SERRURERIE seront présentées afin de comparer les propositions.

WALTER INDUSTRIE 33124 BROUQUEYRAN : 1 264.00 € HT

CHEVALIER SERRURERIE AILLAS : acier inox brut 420 € HT – 708 € TTC

CHEVALIER SERRURERIE AILLAS : ouvrage peint avec une couche antirouille noire 620 € HT – 828 € TTC.

**11- COURRIER DE Mme JACQUET Michèle locataire de la commune au n°27 Rue de Tauzia** (Maison Laroque) dans lequel elle sollicite de la municipalité des travaux de mise aux normes de son logement (aménagement d'une chambre, d'un WC, et d'une salle de bains) au rez-de-chaussée pour lui permettre de solliciter une habilitation pour être famille d'accueil.

**12-Par délibération n°14.131 R, le Conseil Municipal a décidé de refuser la proposition de FIABLE Assistance Foncière concernant un rétrocession gratuite à la commune des terrains d'assiette** (A 508a pour une superficie de 288 m2, A 515b pour une superficie de 69 m2, A 346a pour une superficie de 26 m2 soit une superficie totale de 383 m2) **suite à la construction de l'A65.** A priori, la situation géographique de ces terrains ne représentait aucun avantage pour la collectivité mais FIABLE Assistance Foncière insiste pour rétrocéder ces parcelles et demande au Conseil Municipal de revoir sa position. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il souhaite ou non revenir sur sa décision.

#### **13- Présentation du rapport d'expertise concernant l'immeuble Caisse d'Epargne.**

Discussion concernant les solutions qui peuvent être envisagées sur cet immeuble. Vente ou réaménagement des locaux afin de remettre à la location le ou les logements de l'étage. Le SIPHEM se propose de réaliser une étude sur le réaménagement des locaux ce qui nous permettrait d'obtenir l'évaluation du coût des travaux et des éventuelles subventions.

**14- Projet de délibération concernant la fusion du SIAEPA avec d'autres syndicats afin de constituer un grand syndicat compétent en matière d'eau et d'assainissement.**

**15-Délibération à prendre pour déterminer la durée des amortissements concernant les achats 2016 à inscrire sur le budget communal 2017.** La proposition suivante est présentée :

Panneaux de signalisation	2 017,20	3 ans	2017-2019	672,40
Barrières	496,80	10 ans	2017-2026	49,68
Armoire froide cantine	1 320,00	5 ans	2017-2021	264,00
Filet protection stade	1 909,95	5 ans	2017-2021	381,99

**16-Discussion concernant le projet de réfection du parking des commerces.**

**17- Questions diverses**

**1-Approbation à l'unanimité du compte rendu du 19 janvier 2017.**

Monsieur DUVAL-CAMPANA demande à ce que soit rajoutée une information abordée lors du dernier conseil municipal en fin de séance à savoir qu'une invitation aux prochains vœux du Maire devra être adressée aux commerçants d'Auros. Madame UROS secrétaire de séance lors de ce conseil rajoute que la mention a reçu l'accord des élus présents.

**2-Décision prise dans le cadre des délégations du Maire**

N°DC2-2017 : signature d'un devis – LECLERC LANGON achat d'un téléviseur 139 cm et un lecteur bluray pour la RPA : 688.90 € TTC.

N°DC3-2017 : signature d'un devis – BUT LA REOLE achat de 3 fauteuils et d'une table basse (entrée RPA) : 396.96 € TTC.

**3-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2016 :**

***Délibération n°15.137Y***

***Section de Fonctionnement***

Dépenses : 861 063.40 € - Recettes : 1 128 368.55 €

Résultat de l'exercice excédent : 267 305.15 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 90 784.04 €

**Résultat de clôture : excédent 358 089.19 €**

***Section d'Investissement***

Dépenses : 411 661.81 € - Recettes : 458 940.68 €

Résultat de l'exercice excédent : 47 278.87 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 140 518.93 €

**Résultat de clôture : excédent : 187 797.80 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 626 546.74 € - Recettes : 223 953.00 €

Solde des restes à réaliser : - 402 593.74 €

**Besoin (-) réel de financement 214 795.94 €**

Monsieur le Maire se retire de la séance et Monsieur BAMALE fait procéder au vote : 13 voix pour.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION :**

***Délibération n°15.133T***

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 14 voix pour.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

***Délibération n°15.141B***

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé..... 214 795.94 €

A la section d'investissement (R 1068)

**SOUS TOTAL**

En excédent reporté à la section de fonctionnement..... 143 293.25 €

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)

**TOTAL**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses D002 : .....	Recettes R 002 : 143 293.25 €	Dépenses D001 :	Recettes R001 : 187 797.80 € R1068 : 214 795.94 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET RTS 2016 :**

***Délibération n°15.138Y***

***Section de Fonctionnement***

Dépenses : 21 459.78 € - Recettes : 19 265.43 €

Résultat de l'exercice : Déficit : - 2 194.35 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent: 5 259.41 €

**Résultat de clôture : excédent : 3 065.06 €**

***Section d'Investissement***

Dépenses : 0 € - Recettes : 5 153.28 €

Résultat de l'exercice excédent : 5 153.28 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent 6 780.36 €

**Résultat de clôture : Excédent 11 933.64€**

Monsieur le Maire se retire de la séance et Monsieur BAMALE fait procéder au vote : 13 voix pour.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION :**

***Délibération n°15.136W***

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 14 voix pour.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ECOQUARTIER 2016 :**

***Délibération n°15.139Z***

***Section de Fonctionnement***

Dépenses : 1 557 839.11 € - Recettes : 1 557 839.11 €

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : 0.00 €

**Résultat de clôture : 0.00 €**

***Section d'Investissement***

Dépenses : 1 598 095.23 € - Recettes : 1 614 365.86 €

Résultat de l'exercice de clôture : excédent 16 270.63 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : Excédent 197 993.24 €

**Résultat de clôture cumulé : excédent 214 263.87 €**

Monsieur le Maire se retire de la séance et Monsieur BAMALE fait procéder au vote : 13 voix pour.

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION :**

##### ***Délibération n°15.135V***

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 14 voix pour.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET POLE COMMERCIAL 2016 :**

##### ***Délibération n°15.136W***

###### ***Section de Fonctionnement***

Dépenses : 65 369.31 € - Recettes : 65 369.31 €

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : 0.00 €

**Résultat de clôture : 0.00 €**

###### ***Section d'Investissement***

Dépenses : 65 369.31 € - Recettes : 0.00 €

Résultat de l'exercice de clôture : Déficit 63 369.31 €

Monsieur le Maire se retire de la séance et Monsieur BAMALE fait procéder au vote : 13 voix pour.

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION :**

##### ***Délibération n°15.134U***

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 14 voix pour.

#### **4- PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT DE MONSIEUR ALAIN GERBEC :**

##### ***Délibération n°15.142C***

Vu la délibération n°13.116C autorisant Monsieur le Maire à engager les négociations afin d'acquérir la propriété de Monsieur Alain GERBEC située dans le bourg d'Auros et cadastrée section AB 269, 283, 285, 287, AC 1236 d'une contenance de 1 128m<sup>2</sup> sur lequel est édifié un bâtiment d'environ 474 m<sup>2</sup> au prix maximum de 200 000 €.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu que les crédits nécessaires à l'acquisition de cette propriété seront inscrits au budget communal 2017 ;

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines au prix de 200 000 € ;

Considérant l'opportunité pour la collectivité d'acquérir un bâtiment particulièrement bien situé puisqu'il jouxte l'Ecoquartier et dont la surface offre de nombreuses possibilités notamment de recevoir les garages communaux ;

Considérant que Monsieur Alain GERBEC serait disposé à vendre sa propriété au prix de 190 000 € pour une vente payée comptant contre 200 000 € pour une vente à terme comme stipulé dans la délibération n°13.116C.

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal d'acquérir ce bâtiment dans le cadre d'une vente payée comptant au prix de 190 000 € auxquels il convient d'ajouter les frais de notaire pour un montant de 3 800 €.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE d'acquérir la propriété appartenant à Monsieur Alain GERBEC cadastrée AB 269, 283, 285, 287, AC 1236 d'une contenance de 1 128m<sup>2</sup> dans le cadre d'une vente payée comptant au prix de 190 000 € auxquels il convient de rajouter les frais de notaire pour un montant de 3 800 € environ.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente en l'étude notariale à Bazas et l'acte notarié en l'étude de Maître GRAMONT notaire à Auros ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

#### **5- TRAVAUX VRD POLE COMMERCIAL RUE PARTARRIEU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Sous-Préfet a confirmé, sous réserve de l'interprétation du juge, que l'aménagement de deux lots pourrait ne pas répondre à la définition d'une ZAE et qu'en conséquence, il apparaît bien que cette opération relève de la compétence de la commune. La commune peut donc mener à bien ce projet.

Travaux relatifs à l'extension du réseau d'eau et d'assainissement pour ces lots :

##### ***Délibération n°15.143D***

Monsieur le Maire rappelle les travaux de VRD nécessaires à l'aménagement des lots inscrits au budget annexe « Pôle Commercial Rue Partarrieu » ;

Il indique que les travaux relatifs à l'extension du réseau d'Eau et d'Assainissement seront réalisés par le SIAEPA de Castets-En-Dorthe. La participation de la commune pour ces travaux concerne l'achat du matériel qui s'élève à 3 698.76 € HT – 4 438.51 € TTC.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la réalisation de ces travaux nécessaires à l'extension du réseau d'eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des lots du Pôle Commercial Rue Partarrieu par le SIAEPA de Castets-En-Dorthe.

CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis du SIAEPA pour un montant de 3 698.76 € HT- 4 438.51 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe « Pôle commercial ».

#### **6- TRAVAUX RPA – SUBVENTION CARSAT :**

##### ***Délibération n°15.144***

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention déposée auprès de la CARSAT Aquitaine concernant les travaux d'adaptation de la RPA.

Il expose au Conseil Municipal qu'après étude de la demande de subvention, les Administrateurs de la caisse ont donné leur accord pour soutenir la réalisation du projet en attribuant à la commune une aide financière d'un montant de 313 602 € sous la forme d'une subvention.

Monsieur le Maire précise que cette subvention représente 70 % du coût estimatif du projet qui s'élève à 448 003.20 € TTC.

Afin de percevoir la subvention en question, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention qui encadre les modalités d'attribution de la subvention.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que parallèlement à ce dossier de subvention CARSAT, une aide financière avait été déposée par l'intermédiaire du SIPHEM auprès de l'Etat au titre du TEPCV. Pour l'instant, le SIPHEM n'a pas d'information concernant ce dossier.

#### **7-DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AOA :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Bernard FRANZON concernant sa demande de subvention annuelle. Ce dernier sollicite une subvention de 350 € pour l'année

2017 comme pour l'année 2016. Cette aide financière participera à l'organisation de la manifestation du 30 avril 2017 dont le programme est ainsi fixé :

- un marché aux plantes et produits fermiers, en favorisant les professionnels locaux avec la présence de Raymond le jardinier de France Bleu Gironde.
- une exposition/vente d'orchidées de culture
- un troc de plantes réservé aux amateurs
- la création d'une confrérie des Amis des orchidées d'Auros
- une conférence sur les orchidées avec l'aide acquise du Conservatoire des Espaces Naturels
- un atelier de peinture axé sur les orchidées, réservé aux enfants (sur inscription) et se terminant par un concours
- une animation en direction des enfants avec des acteurs locaux
- des repas servis par des commerçants et professionnels locaux

L'AOA travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels et elle assure les visites guidées en période de floraison entre mi-avril et début juin. Elles sont gratuites pour les enfants. Des visites sont programmées avec l'école d'Auros et l'ALSH de Savignac et l'AOA espère les élargir à d'autres établissements (lycées agricoles de Bazas et Cudos). Elle envisage une ou plusieurs visites de sensibilisation en direction des partenaires locaux et des élus. Cette année l'AOA propose un concours photo des orchidées sauvages du Sud Gironde et les commerçants y seront associés.

L'assemblée prend connaissance du bilan de l'association 2015/2016 et du budget prévisionnel 2017 et après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte l'attribution d'une subvention de 350 €. Les crédits seront inscrits au budget communal 2017.

#### **8- ECOQUARTIER :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la participation de la commune au salon de la maison à Langon dans le cadre de la promotion des terrains de l'Ecoquartier. Madame SABIDUSSI relève qu'il serait opportun de participer également à des salons sur Bordeaux afin d'élargir la publicité et de faire connaître le projet à des personnes intéressées par des terrains de plus petite superficie. Madame SCHAMBACHER interroge Monsieur le Maire sur l'impact de notre participation l'an passé. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de vente concrète mais des contacts et qu'à l'époque les terrains n'étaient pas prêts pour la vente. Monsieur DUCHAMPS précise qu'un constructeur rencontré sur ce salon est chargé de la construction de deux maisons sur l'Ecoquartier. L'assemblée s'accorde sur la nécessité d'être présent au salon de la maison à Langon.

Afin de promouvoir la publicité, Monsieur le Maire propose de travailler sur le sujet avec la commission communication lors d'une réunion le mardi 14 mars à la mairie à 19 h 30.

#### ***Délibération n°15.145F***

Afin de promouvoir la vente des lots de l'Ecoquartier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'initiative de l'année dernière de participer au Salon de la Maison – Jardin – Déco organisé par la FSAL (Fédération des Sociétés et Associations de Langon) qui aura lieu les 22 et 23 avril 2017 à Langon.

La participation à ce salon s'élève à 310 € HT (30 € pour les frais de dossier et 280 € pour le stand de 9 m2) soit 372 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette démarche.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de participer au salon de la Maison-Jardin-Déco organisé le 22 et 23 avril 2017 à Langon par le FSAL.
- CHARGE Monsieur le Maire des démarches relatives à l'inscription de la commune.

- DIT que les crédits relatifs à l'inscription au salon de la maison-jardin-déco d'un montant de 310.00 € HT soit 372.00 € TTC seront inscrits sur le budget annexe « Ecoquartier ».

Monsieur le Maire propose d'élaborer le planning du salon de la maison et parallèlement celui des élections :

**Salon de la Maison :**

**Installation du stand le vendredi 21 avril** (RV mairie à 17 h)

17 h 30 : Mr CAMON-GOLYA, Mme SABIDUSSI, Mr DUCHAMPS

**Samedi 22 avril :**

10 h – 14 h : Mr DUVAL-CAMPANA, Mr COURREGES, Mr CAMON-GOLYA

14 h – 18 h : Mr DUCHAMPS, Mme SABIDUSSI, Mme CARON

**Dimanche 23 avril :**

10 h – 14 h : Mr CAMON-GOLYA, MR HENEAUX, Mr TESTEMALE

14 h – 17 h : Mr DUCHAMPS, Mme SABIDUSSI, Mr PUCRABEY

**Elections dimanche 23 avril et dimanche 7 mai :**

**8 heures** Mr Philippe CAMON-GOLYA Président ouvre le bureau de vote

**8 h – 10 h 45**

**Le vice-Président :** Jean-Claude COURREGES

Les assesseurs : Mr Jean TESTEMALE, Mme Valérie LUSSEAU, Mme Isabelle SABIDUSSI

**10 heures 45 - 13 heures 30**

**Le vice-Président :** Jean-Claude COURREGES

Les assesseurs : Mr Christian PUCRABEY, Mr Eric DUCHAMPS, Mr Gaëtan GARRELIS

**13 heures 30 - 16 heures 15**

**Président :** Philippe CAMON-GOLYA

Les assesseurs : Mme Martine CARON, Mr Michel BAMALE,

**16 heures 15 - 19 heures**

**Président :** Philippe CAMON-GOLYA

Les assesseurs : Mr Patrick DUVAL-CAMPANA, Mme Catherine UROS,

**19 h : Fermeture du bureau de vote**

**9-PROJET D'ACHAT DE DEUX RADARS PHOTOVOTAIQUES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission ad hoc a retenu deux radars pédagogiques pour un montant de 3 273 € HT – 3 927.60 € TTC. Ces radars seront installés sur des lampadaires et raccordés à l'éclairage public. Les élus interrogent Monsieur le Maire sur le coût de la pose et du raccordement. Monsieur le Maire indique qu'à priori c'est l'agent technique qui doit réaliser l'installation mais qu'effectivement nous ne connaissons pas le prix de la pose. Après discussion, le conseil municipal demande à ce que la réalisation de la pose par l'agent communal soit confirmée et un devis sera demandé au SDEEG pour connaître le prix du raccordement. L'assemblée valide l'achat de deux radars mais la décision sera prise ultérieurement à l'appui des informations complémentaires demandées.

**10- DEVIS POUR UN GARDE CORPS DEVANT LA BIBLIOTHEQUE :**

Suite à la demande du Conseil Municipal des photos des réalisations de Mr CHEVALIER sont présentées mais nous ne connaissons pas le prix correspondant à la rampe en inox.

Au vu des deux devis présentés et devant les avis partagés, Monsieur le Maire propose de procéder à un vote



WALTER industrie : 1 264 € HT – 1 516.80 € TTC

CHEVALIER SERRURERIE : 790 € HT – 948 € TTC (inox) ou 730 € HT – 876 € TTC (ouvrage peint)

Pour l'offre de WALTER industrie : 6 pour

Pour l'offre de CHEVALIER : 7

Abstention : 1

Le conseil municipal retient donc la proposition de CHEVALIER SERRURERIE mais il lui sera demandé de réaliser une rampe en fer plat.

### **11- COURRIER DE MADAME JAQUET Michèle locataire de la commune au n°27 Rue de Tauzia :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans son courrier, Madame JAQUET explique qu'elle vient fréquemment en aide à Madame LATIÉ Madeleine et à sa fille Dany qu'elle a accueilli à son domicile pendant l'hospitalisation de sa mère.

Son implication quotidienne auprès de personnes âgées ainsi que son expérience personnelle avec un enfant handicapé l'ont conduite à engager des démarches pour obtenir un agrément de famille d'accueil.

Dans ce but, elle demande à la municipalité de réaliser des travaux d'adaptation de son logement communal. Il s'agirait d'aménager le rez-de-chaussée en créant une chambre, un WC et une salle de bains dans la surface existante.

Une discussion est engagée, les élus s'interrogent, est-ce opportun de modifier un grand logement familial pour l'adapter à une demande spéciale du locataire. Que deviendrait-il de ce logement si la personne n'obtenait pas son agrément ? Les élus rappellent que cet immeuble a été réaménagé par la commune et financé par un prêt en cours et pour plusieurs années encore. Après un tour de table, il ressort de l'assemblée que cette dernière comprend la démarche sociale de Madame JAQUET mais que la commune n'est pas en mesure d'engager de nouveaux travaux pour un immeuble sur lequel le prêt engagé pour aménager les 3 logements est toujours en cours. Monsieur le Maire est chargé d'en informer Madame JAQUET.

### **12-PROPOSITION DE RETROCESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE TERRAINS D'ASSIETTE PAR A'LIÉNOR :**

#### ***Délibération n°15.146G***

Par délibération n°14.132R du 19 janvier 2016, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas accepter la proposition de rétrocession du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) représenté par A'LIÉNOR concessionnaire de l'autoroute A 65 concernant des terrains situés à Auros et cadastrés : Section A – N°508a – superficie : 288 m<sup>2</sup> ; Section A – N° 515b – superficie : 69 m<sup>2</sup> ; Section A – n°346a – superficie : 26 m<sup>2</sup>.

Suite à cette décision, le cabinet FIABLE Assistance Foncière missionné par SYSTRA FONCIER et A'LIÉNOR de procéder aux rétrocessions au profit des communes, des terrains d'assiette des voiries communales rétablies dans le cadre de la construction de la construction de l'A65, a précisé qu'il s'agissait d'une régularisation domaniale concernant uniquement des emprises de voirie communale et que de par l'usage qui en est fait, la commune assume également déjà la responsabilité de cette voirie.

Dans ce contexte, le cabinet FIABLE sollicite du Conseil Municipal un réexamen du dossier afin que ce dernier se prononce à l'appui de ces précisions complémentaires.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il souhaite revoir sa position au regard des dernières informations.

Ayant entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
ACCEPTÉ la proposition de rétrocession consentie à titre gratuit par A'LIÉNOR concessionnaire de l'autoroute A65 concernant les terrains de voirie cadastrés :

Section A – N°508a – superficie : 288 m<sup>2</sup> ; Section A – N° 515b – superficie : 69 m<sup>2</sup> ; Section A – n°346a – superficie : 26 m<sup>2</sup>

Etant précisé que ces terrains constituent des rétablissements de nouvelles voiries et accessoires suite à la construction de l'A65 et que les frais d'acte administratif et tous frais complémentaires liés à cette vente seront à la charge du promettant (A'LIÉNOR).

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette transaction.

### **13-PRESENTATION DU RAPPORT D'EXPERTISE CONCERNANT L'IMMEUBLE DE LA CAISSE D'EPARGNE :**

Une discussion est engagée concernant cet immeuble. Certains élus sont toujours disposés à le vendre afin de financer une partie de l'achat du bâtiment de Mr GERBEC. D'autres envisagent la réalisation de travaux afin de louer l'étage. Monsieur le Maire précise qu'il a fait visiter l'immeuble à Mr FRAICHE directeur du SIPHEM et que ce dernier se propose de réaliser une étude pour connaître le coût des travaux pour réaménager l'étage. L'expertise suggère de réaliser deux logements à l'étage mais l'assemblée relève que sans garage ni jardin un grand appartement sera plus facile à louer. Après discussion, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une étude du SIPHEM afin de se positionner sur la suite qui sera réservée à cet immeuble.

### **14-PROJET DE DELIBERATION CONCERNANT LA FUSION DU SIAEPA :**

#### ***Délibération n°15.147H***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune d'Auros est adhérente du SIAEPA de Castets-en-Dorthe qui a compétence en matière d'eau et d'assainissement. La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que les compétences Eau et Assainissement seront obligatoirement transférées aux Communautés de Communes en 2020. Si un syndicat d'eau et/ou d'assainissement comporte des communes membres d'une ou deux CDC, la compétence sera alors retirée au syndicat et le service sera repris directement par la/les CDC. Si un syndicat d'eau et/ou d'assainissement comporte des communes membres d'au moins trois CDC, la compétence pourra être conservée par le syndicat (sauf demande contraire des CDC). Les CDC seront membres du syndicat (mécanisme et représentation-substitution des communes). Ainsi, seule la pérennité des syndicats d'eau et d'assainissement d'une taille importante est garantie. Si une stratégie territoriale qui permette le maintien d'un syndicat d'eau et d'assainissement dont le périmètre soit à cheval sur 3 CDC n'est pas engagée, les services d'eau et d'assainissement seront rattachés à la CDC du Sud-Gironde, ce qui risquerait d'alourdir de manière significative son fonctionnement. C'est pourquoi, quatre syndicats d'eau et d'assainissement du Langonnais (SIAEPA de Castets-En-Dorthe, SMIVOM du Sauternais, SIA Fargues Langon Toulennaise et SIAEPA Barsac Preignac Toulennaise) ont acté par délibérations le principe de se regrouper.

Dans ce contexte, la commune d'Auros, adhérente du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Castets-en-Dorthe a la volonté de rester engagée à ses côtés afin que la compétence Eau et Assainissement soit exercée au sein du nouveau syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement en projet sur la CDC du Sud-Gironde bien que la commune soit adhérente de la CDC du Réolais en Sud-Gironde.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

REND UN AVIS DE PRINCIPE FAVORABLE à son adhésion au syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement en projet dans lequel le SIAEPA sera intégré et DEMANDE à participer à la réflexion engagée pour la mise en place de ce nouveau syndicat. »

**15-DELIBERATION POUR DETERMINER LA DUREE DES AMORTISSEMENTS CONCERNANT DES ACHATS 2016 A INSCRIRE AU BUDGET 2017 :**

***Délibération n°15.148I***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les acquisitions réalisées en 2016 qui pourraient être amorties. Pour ces équipements, il suggère de fixer la durée des amortissements à partir de 2017 comme suit :

Panneaux de signalisation	2 017,20 €	3 ans	2017-2019
Barrières	496,80 €	10 ans	2017-2026
Armoire froide cantine	1 320,00 €	5 ans	2017-2021
Filet protection stade	1 909,95 €	5 ans	2017-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE d'amortir les équipements 2016 à partir de l'année 2017 selon le tableau d'amortissements indiqué ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**16-DISCUSSION CONCERNANT LE PROJET DE REFECTION DU PARKING DES COMMERCES**

***Délibération n°14.149J***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le parking de la Poste très utilisé puisqu'il dessert tous les commerces situés à proximité, est endommagé.

Il propose de le remettre en état. Les travaux consisteront au remblaiement des nids de poule.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise PEPIN pour un montant de 2 090.11 € HT soit 2 508.13 € TTC.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces travaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la réalisation des travaux pour un montant maximum de 2 090.11 € HT soit 2 508.13 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter deux autres devis afin de sélectionner et de signer la proposition économiquement la plus avantageuse selon le critère du prix.

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Transport scolaire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent communal Madame Christine BENQUET part à la retraite le 31/08/2017. Dans ce contexte, nous nous sommes rapprochés du Conseil Départemental afin d'obtenir des informations sur le fonctionnement d'un ramassage scolaire effectué par un transporteur extérieur. Il se trouve que le Département engage actuellement les marchés de transport pour la prochaine rentrée de septembre 2017. Aussi, il demande à la municipalité de prendre une décision rapide si nous souhaitons changer notre fonctionnement. Monsieur le Maire précise les avantages de cette gestion : plus de problème en cas d'absence du chauffeur pour maladie ou autre motif, plus de responsabilité en ce qui concerne le transport pour le directeur de régie et le Maire, simplification de la gestion (plus de visite de bus, réparation, achat de véhicule). En revanche, les inconvénients : des circuits figés, des horaires fixes.

Après discussion, l'assemblée semble favorable à confier le ramassage scolaire à un transporteur.

Afin de délibérer sur cette question, Monsieur le Maire propose un conseil municipal mardi 7 mars à 19 h. L'assemblée demande à inscrire également à l'ordre du jour la question de l'achat des radars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 30

**Le Maire**

**Les Conseillers**